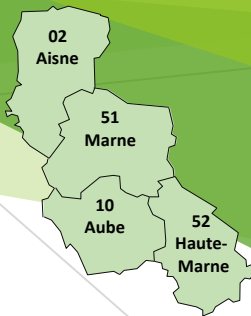


Votre Lettre d'information Santé au Travail



L'ACTU GAS BTP

Ça bouge au GAS BTP !

En avril et mai, deux nouvelles collaboratrices ont rejoint nos équipes pluridisciplinaires :



Noémie RONDEL a intégré le service le 26 avril 2021 en tant qu'Infirmière de Santé au Travail sur le périmètre de l'Aube. Elle remplace Steffie HOURSEAU.



Laure GUY a rejoint le service le 10 mai 2021 en tant qu'Intervenante en Prévention des Risques Professionnels sur le secteur de la Marne. Elle remplace Virginie CHAIR.

Nos actions en milieu de travail

Prévenir les Troubles Musculo-squelettiques (TMS)

L'entreprise KOMILFO SPERZAGNI a sollicité l'IPRP de secteur afin de réaliser une étude ergonomique pour la prévention des TMS.

Cette étude a permis de valider le dossier d'une demande d'aide financière simplifiée pour se doter d'un gerbeur électrique et d'un chariot grande longueur. Ces derniers permettent de diminuer les manutentions manuelles lors du déchargement des camions à l'atelier.

A l'issue, l'IPRP a proposé d'effectuer des visites de chantiers afin d'observer les gestes et postures, et les aides à la manutention disponibles, pour préconiser des pistes d'améliorations. Cette étude a fait l'objet d'une sensibilisation au sein de l'entreprise.



M. Frédéric CELEN, Chef d'atelier, et Mme Sabrina PAIVA, Responsable QSE chez KOMILFO SPERZAGNI

« Je souhaite remercier Anne Gallois, IPRP au GAS BTP, pour son professionnalisme, sa réactivité et ses précieux conseils dans notre démarche d'achat d'un gerbeur.

Egalement pour le temps qu'elle a pris pour nous faire une étude ergonomique détaillée et son aide dans notre demande de subvention auprès de la CARSAT. »
Sabrina PAIVA

FOCUS SUR

Les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

Les IPRP ont une mission exclusive de prévention auprès des adhérents du GAS BTP. Vous pouvez les solliciter pour :

- Vous accompagner à l'élaboration et la mise en œuvre du Document Unique ;
- Animer des ateliers de sensibilisation aux risques professionnels de votre activité ;
- Faire réaliser des études métrologiques ;
- Vous conseiller à la conception et à l'organisation de vos lieux de travail ;
- Vous accompagner après la survenue d'un événement important.

Vos contacts IPRP par département :

Aisne : Anne GALLOIS
06.07.88.54.81 – a.gallois@gasbtp.com

Aube et Haute-Marne : Aurélie HIEGEL
06.42.04.45.96 – a.hiegel@gasbtp.com

Marne : Laure GUY
06.81.53.77.31 – l.guy@gasbtp.com

ÉVOLUTION EN SANTE AU TRAVAIL

Mise à jour du Guide de Préconisations de sécurité sanitaire de l'OPPBTB

Paru initialement en avril 2020, le Guide de Préconisations de sécurité sanitaire rédigé par l'OPPBTB liste les mesures incontournables à mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des salariés du BTP face à l'épidémie de Covid-19.

Ce document de référence, mis à jour le 7 juin et applicable à compter du 9 juin, intègre les dernières recommandations du Haut Conseil de Santé Publique et du Protocole national publié par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion :

- **Télétravail (pages 2 et 6)** - pour les activités qui le permettent, le nombre de jours est fixé par les entreprises. Tous les acteurs de la construction doivent pouvoir se rendre sur les chantiers, chaque fois que nécessaire.
- **Pause repas (page 8)** - la vigilance reste de mise dans les espaces de restauration pour limiter le nombre de contacts. Une à six personnes maximum par table.
- **Moment de convivialité dans le cadre professionnel (page 5)** - pas plus de 25 personnes, de préférence dans des espaces extérieurs, avec respect des gestes barrières et port du masque.
- **Aération des locaux (page 9)** - rappel de l'importance de la ventilation manuelle ou mécanique.

L'OPPBTB rappelle que « en période d'épidémie, les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics doivent respecter strictement les préconisations de ce guide, et à défaut de pouvoir le faire, stopper leur activité sur les travaux concernés ».

Le Guide est disponible sur le site de l'OPPBTB : [Guide de Préconisations de sécurité sanitaire de l'OPPBTB](#)

PRÉVENTION DES RISQUES

Améliorer la Qualité de Vie au Travail

Le réseau ANACT-ARACT organise chaque année une Semaine pour la Qualité de Vie au Travail (SQVT).

La SQVT 2021 se déroulera du **14 au 18 juin** et sera l'occasion d'échanger et d'identifier des pistes d'action sur le thème « **Travailler ensemble** ».

Les Services de Santé au Travail Interentreprises du Grand Est, réunis sous l'association régionale GEST, vous proposent d'aborder ce thème lors d'un **webinaire gratuit** qui se déroulera **le 17 juin à 10h** :

« **Qualité de vie au travail : comment soutenir le « travail ensemble » en phase de crise ?** »

Les intervenants répondront à vos interrogations concernant :

- La place actuellement laissée à la coopération, et aux (nouvelles) formes qu'elle peut prendre aujourd'hui ;
- La prévention des facteurs de risques et des situations de mal être, d'isolement, de décrochage des salariés à distance.

Posez vos questions aux intervenants en direct ! N'attendez plus et inscrivez-vous dès maintenant (voir ci-dessous).

VOS RDV A NE PAS MANQUER

ATELIER DOCUMENT UNIQUE

- 1^{er} juillet 2021 – REIMS
- 21 Septembre 2021 – ST QUENTIN
- 7 octobre 2021 – REIMS
- 7 octobre 2021 – CHAUMONT

Inscrivez-vous en prenant contact avec votre IPRP, les ateliers sont compris dans vos cotisations adhérents.

WEBINAIRE

- 17 juin 2021 – 10H :
Qualité de vie au travail : comment soutenir le « travail ensemble » en phase de crise ?

Inscrivez-vous ici :

<https://app.livestorm.co/gest/qualite-de-vie-au-travail>